LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Installation prochaine d'une commission nationale ad hoc

Président, hier, l'ouverture solennelle de l'année judiciaire 2009-2010, le président de la République, Abdelaziz Bouteflika a affirmé la détermination de l'Etat à lutter contre la corruption. Il a, pour ce faire, annoncé le renforcement des dispositifs législatifs et réglementaires existant par l'installation prochainement d'une commission nationale ad hoc.

Sofiane Aït-Iflis - Alger (Le Soir)- On ne peut pas dire que le président Bouteflika ait produit, en la circonstance, le plus éloquent de ses discours.

Son allocution, déclamée d'une voix faible et enrouée, était, hier, orpheline des «hors-texte» auxquels il a habitué ses auditoires. Lecture linéaire donc d'un texte où l'annonce fut maigre.

Le président de la République, qui prit place derrière le pupitre sans que le président de séance, le premier président de la Cour suprême, en l'occurrence, l'y invite expressément, comme le veut le protocole, a fait cas de sa détermination, celle de l'Etat, en somme, à lutter contre la corruption et a annoncé la mise sur pied d'une commission nationale ad hoc.

«Grande est à notre détermination à lutter contre la corruption sous toutes ses formes et ses manifestations. Nous avons élaboré des mécanismes législatifs et réglementaires qui seront bientôt renforcés par l'installation d'une commission nationale ad hoc. La justice et les lois de la République seront appliquées à toute personne rendue coupable de faits de corruption», a affirmé le président.

Cela étant, les «piques» ont aussi été réduites au singleton, reproche soft fait aux méthodes de fonctionnement et de travail des juridictions comme la Cour suprême et le Conseil d'Etat. Le président a jugé impératif que ces juridictions améliorent leurs prestations. «Il est aussi impératif de procéder à la révision des méthodes de travail de certaines juridictions à leur tête, la Cour suprême et le Conseil d'Etat afin de faciliter la prise en charge du nombre sans cesse croissant de recours qui y sont introduits», a-t-il souligné, ajoutant que «le tribunal criminel doit, lui aussi, revoir son organisation pour garantir les droits des citoyens qui y comparaissent. Il y a lieu, dans cette optique, de porter à la connaissance des concernés d'autres modes de recours, à l'instar de ce qui est en vigueur au niveau d'autres tribunaux du pénal». Le président de la République, qui a estimé la réforme de la justice assez réussie, a néanmoins insisté pour faire comprendre que la priorité est à accorder à l'amélioration du «séjour» dans les établissements pénitenciaires. Ceci pour que les pensionnaires bénéficient de conditions d'incarcération conformes aux standards internationaux.

S'étant réjoui, par ailleurs, de l'émancipation professionnelle de la femme dans le secteur de la justice où elle représente les 37,5 % des effectifs, le président Bouteflika a renouvelé sa promesse faite aux femmes de défrichir le terrain pour plus de participation dans les efforts de développement.

«Nous tenons à réaffirmer notre détermination à continuer d'œuvrer en vue d'aplanir tous les obstacles rencontrés par la femme afin de lui permettre de conforter sa participation positive au même titre que l'homme, dans tous les domaines du développement et de l'édification nationale, en l'encourageant à prendre part aux activités économiques, politiques et associatives et à assumer différentes responsabilités civiles et militaires.»

S. A. I.

Ouyahia parle enfin !

Sollicité par la presse en marge de la cérémonie d'ouverture de l'année judiciaire 2009-2010, le Premier ministre a, enfin, libéré sa parole. Il s'est exprimé sur la question de la violence ainsi que sur la corruption.

Concernant la violence, Ahmed Ouyahia, qui a vu Diar Echems s'embraser sans réagir, a affirmé que «le recours à la violence ne résoudra jamais le problème du logement et que «ce n'est pas parce qu'il y a une manifestation qu'on va donner, par un coup de baguette magique, des logements le jour même», Ahmed Ouyahia a rappelé le programme de 300 000 logements mis en œuvre par la wilaya d'Alger pour l'éradication de l'habitat précaire. Il a indiqué qu'un premier quota de 5 000 logements sera livré d'ici février 2010. Sur un autre plan, le Premier ministre a déclaré que la lutte contre la corruption nécessite une législation adaptée et des moyens matériels supplémentaires. Il a cité l'instruction présidentielle pour le recrutement d'ici 2014 de 470 élèves magistrats.

S. A. I.

Les douaniers de Reggane sur le qui-vive !

Agissant sur informations, les éléments de la brigade des douanes de Reggane se sont déplacés à bord d'un véhicule banalisé afin de vérifier de près ce qui a été rapporté. Il est plus d'une heure du matin quand un camion semi-remorque chargé d'un conteneur quitte la ville de Reggane.

Après avoir parcouru une cinquantaine de kilomètres, il est rapidement rejoint par la voiture banalisée. Auparavant, les douaniers avaient avisé leurs supérieurs et demandé des renforts qui ne tardèrent pas à arriver.

Après des coups de phare répétés, le camion refuse de s'immobiliser. Les douaniers déclinent leur identité et brandissent leurs armes. Finalement, le chauffeur s'exécute, ralentit, saute du camion et grimpe dans la voiture d'un éclaireur qui se trouvait juste devant lui. Poursuivis par quelques douaniers, les deux complices parviennent à s'éclipser à la faveur de la nuit.

Le conteneur badigeonné de goudron finit par livrer ses secrets : 2 150 cartouches de cigarettes dissimulées dans 340 cartons. Outre les cigarettes, le camion et le conteneur furent saisis, et l'amende fixée à 15 650 300 DA.

Il a fallu toute une partie de la nuit à nos vaillants douaniers pour dénicher la cachette des contrebandiers. En effet, le conteneur métallique possédait une ouverture conique sur le toit, soudée de l'intérieur. Cette ouverture était munie d'une conduite cylindrique dont le fond était garni de goudron. D'ailleurs, tout le conteneur en était enduit. Donc, toute personne appelée à effectuer un contrôle ne pouvait que voir cette couche noirâtre et conclure à des... travaux. Mais l'acharnement de nos douaniers s'avère payant.

Un soudeur fut réquisitionné pour venir à bout de cette carcasse métallique et le pot aux roses fut découvert. A l'intérieur se trouvait un chargement de 21 501 cartouches de cigarettes destinées à être commercialisées.

El Hachemi S.

DÉTOURNEMENT DE COUFFINS DE RAMADAN À ANNABA

La rapine au détriment des démunis d'El-Bouni

Agissant sur informations faisant état de la vente dans des commerces de produits alimentaires relevant du couffin du Ramadan à des prix dérisoires, 2 000 DA le lot, les éléments de la police judiciaire de la Sûreté de la daïra d'El-Bouni ont entrepris des investigations poussées ayant abouti à la découverte d'un détournement d'un important lot de ces produits alimentaires destinés exclusivement aux démunis de cette commune.

Mettant en place une surveillance accrue, les policiers ont surpris deux véhicules, l'un appartenant à un employé de la mairie d'El-Bouni et l'autre à un propriétaire de taxi clandestin, chargés chacun de deux lots de ces produits qui étaient emmagasinés à la maison de jeunes de cette commune.

L'ordre de perquisition obtenu du procureur du tribunal d'El-Hadjar, territorialement compétent, les éléments de la PJ ont investi les lieux ce mardi. Ils ont découvert le pot aux roses dans une pièce fermée de cette maison de jeunes, réservée en principe à des cours de musique !

Ils ont procédé à la saisie de 78 sacs de semoule de dix kilos et 72 cartons contenant divers produits alimentaires (huile, farine, tomate, lait en poudre, sucre, café et autres) d'une valeur estimée à près de 5 000 DA le lot.

L'enquête en cours aura à déterminer le nombre exact des lots qui dépassent largement, selon des indiscrétions, ceux qui ont été saisis.

L'ensemble des lots saisis, qui portaient le sigle de la Sonatrach, représentait un don de cette entreprise au profit des démunis de la commune dans le cadre de l'opération du couffin du Ramadan.

La distribution de ces couffins se termine généralement à la fin du mois de Ramadan, et un P-V clôturant l'opération a, d'ailleurs, été adressé par la commune aux services de la wilaya d'Annaba. La délivrance des bons pour en bénéficier est du seul ressort de l'adjoint au maire chargé des affaires sociales, nous signale-t-on. Une enquête préliminaire est déclenchée par la PJ d'El-Bouni pour situer les responsabilités de chacun dans cette affaire dans laquelle seraient impliqués des responsables de cette commune.

«Nous sommes en train d'assembler l'ensemble des pièces du puzzle concernant cette affaire, afin de présenter, dans les meilleurs délais, un solide dossier à la justice», nous fera savoir l'officier responsable de la PJ d'El-Bouni.

L'on s'interroge dans cette importante agglomération de la wilaya d'Annaba sur ce genre de pratiques, pour le moins malsaines, au détriment d'une couche démunie de la population à laquelle ces dons étaient destinés, mais qui ont pris un autre chemin, celui du détournement et de la rapine.

A. Bouacha

Mise au point

Nous avons relevé dans un article publié par un de vos correspondants à Béjaïa, après un arrêt illégal de travail par certains travailleurs durant la première semaine d'août, un passage sur les griefs prêtés à notre encontre par certains travailleurs.

Il s'agit de griefs non fondés mais qui sont susceptibles de porter atteinte à l'image de notre entreprise.

Aussi ces griefs non fondés nous obligent en vertu du droit de réponse à vous demander de bien vouloir insérer en lieu et place dudit article, la présente mise au point :

En effet, dans vos publications des 6 août, 8 et 27 octobre 2009, vous avez rapporté des faits inexacts et non vérifiés.

Vous indiquez que les travailleurs étaient en grève alors qu'il s'agit de quelques travailleurs qui ont bloqué à partir de la route nationale l'accès à l'usine aux autres travailleurs et aux clients d'Ifri. Pour votre information, cet attroupement dont vous faites état a eu lieu en dehors de l'usine. A aucun moment il n'y a eu convocation de l'ensemble des travailleurs pour une grève avec un cahier de revendications et information de l'employeur. Pour Ifri, il s'agit tout simplement d'un sabotage de ses activités par un groupe de travailleurs dans le but de lui porter préjudice puisqu'ils ont contraint l'entreprise à fermer l'usine pendant 3 jours.

Par ailleurs, vous avez évoqué des licenciements abusifs. Bien que cette question est soumise à la seule appréciation de la justice, il faut rappeler que la grève illicite est une faute grave prévue par la loi qui entraîne un licenciement sans préavis ni indemnités.

De plus, vous avez inséré une vive réaction de LADDH de Béjaïa qui déclare qu'Ifri a procédé à un licenciement massif de pas moins de 35 travailleurs et de 3 membres de la section syndicale. S'agissant de la section syndicale, Ifri précise que la section syndicale de l'entreprise a fait l'objet d'une dissolution par l'UGTA laquelle précise, lors d'une correspondance adressée aux membres du bureau syndical d'Ifri en date du 10 août 2009, qu'il a été décidé de son retrait de toute activité syndicale. Par conséquent, ces travailleurs ne peuvent se prévaloir de la qualité de membre de la section syndicale et leur licenciement a été prononcé en application de la loi. Ces événements, malheureusement, interviennent au moment où notre groupe a engagé un programme d'investissement important traduit par la création de 1 550 emplois directs et des milliers d'emplois indirects, contribuant à désenclaver une région devenue un pôle industriel qui rayonne au plan national et international.

L'entreprise Ifri a consacré depuis plus d'une décennie un plan de développement sans précédent dont les retombées socio-économiques ont eu des impacts profonds au plan national et international, aussi bien par les effets induits par ses exportations qu'en termes de création d'emplois et de richesse.